



Égalité professionnelle Femmes Hommes à EDF SA



INFO

5 juin 2020

Pas de répit pour la réduction des inégalités !

L'accord en vigueur signé par la CFE Énergies arrive à échéance. Afin de ne pas rompre avec la réduction des inégalités, il fera l'objet d'une négociation de prorogation d'un an pour mieux le renégocier en 2021 et y intégrer de nouvelles dispositions législatives.



Quelques rappels

L'accord 2017-2020 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à EDF SA permet, depuis trois ans, de réduire les inégalités.

Ses principales dispositions :

- mesurent les écarts de rémunération et garantissent l'égalité salariale, avec notamment un dispositif renforcé pour prémunir la neutralité des périodes de maternité et d'adoption,
- évitent la non-discrimination et favorisent l'égalité de chances dans les parcours professionnels,
- respectent les équilibres de temps de vie, font évoluer les mentalités et les conditions de travail,
- agissent contre les violences faites aux femmes, y compris dans le cas des violences conjugales.

Dernier comité de suivi de l'accord

Si l'entreprise EDF SA se montre satisfaite du niveau atteint (95%) sur l'index mis en place par le gouvernement, l'Alliance CFE UNSA Énergies rappelle que l'accord signé est bien plus ambitieux. L'Alliance CFE UNSA Énergies souligne les bénéfices de l'accord, sur le champ de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par l'analyse

et la réduction des écarts de rémunération ou par la progression du taux de féminisation dans les effectifs (31%) ainsi que dans les Comités de direction (>20%).

Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, la démarche engagée doit être encore plus volontariste. L'écart d'évolution salariale F/H, à situations comparables, ne doit plus être systématiquement en défaveur des femmes. Les outils nécessaires à l'évolution des mentalités sont encore trop peu méconnus des salariés. L'expérimentation de soutien scolaire et d'aide aux devoirs doit être étendue au-delà d'une seule direction...

Demandez le programme !

Des réflexions sur les évolutions législatives relatives à l'égalité professionnelle sont en cours. Aussi, la Direction et les organisations syndicales représentatives ont convenu d'une négociation pour proroger d'un an l'accord en vigueur afin de négocier en 2021 un accord à jour des dispositions nouvelles.

L'Alliance CFE UNSA Énergies est d'ores-et-déjà prête à porter de nombreuses revendications pour casser définitivement le plafond de verre, réduire à néant les écarts de rémunération et améliorer les conditions de travail dans un équilibre des temps de vie pro/perso plus adapté pour tous.

Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut s'interrompre. Elle est une juste préoccupation des salariés et nous ne sommes pas au bout du chemin. C'est la raison pour laquelle, l'Alliance CFE UNSA Énergies négociera des engagements supplémentaires, les seuls à même de garantir l'égalité.

L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

CFE Énergies
UNSA Énergie
www.cfe-energies.com
www.unsa-energie.fr